Image not found or type unknown

Divorce.indemnite d occupation

Par **Bourne**, le **18/02/2016** à **22:23**

Bonjour, j'ai déposé une demande de divorce en date de mars 2015,j'habite dans le 93.J'ai été dans l'obligation de quitter de le domicile conjugale. Avec mon épouse nous sommes propriétaire d'un appartement, les crédits sont prélevés sur mon compte depuis d'un ans. Nous n'avons pas d'enfants, nous travaillons tous les deux, je paye un loyer pour me loger. Nous sommes maries sous le régime de la communautés, puis je lui demander une indemnité d'occupation. Merci d'une réponse.

Par **valinco20**, le **20/02/2016** à **23:18**

Bonsoir, vous pouvez demander une indemnité d'occupation qui prendra départ à la date de l'ONC. Vous devrez aussi toucher la moitié des remboursement pour le logement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés